



16 février 2022

# Journal municipal Sainte-Jeanne-d'Arc

## **Mot de la mairesse**

Bonjour à vous, citoyennes et citoyens de Sainte-Jeanne-d'Arc,

Conformément aux dispositions du code municipal, voici les faits saillants du rapport financier 2020 pour notre municipalité.

Les états financiers de la municipalité ont été présentés et déposés par la firme MNP à la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

À la suite du dépôt de ce rapport, la population sera en mesure de voir les résultats obtenus pour l'exercice de 2020. La gestion des finances publiques est assurée par l'engagement des élus et du travail de nos employés.

C'est avec plaisir que je vous présente les grandes lignes de ce rapport financier et l'opinion de l'auditeur indépendant.

Également dans ce document, nous vous présentons la rémunération des élus reçu pour l'année 2020.

Denise Lamontagne

Mairesse

	Budget 2020	Réalisation 2020
<b>REVENUS:</b>		
Taxes	1 149 331 \$	1 161 236 \$
Compensations tenant lieu de taxes	51 125 \$	55 010 \$
<b>Quotes-parts</b>		
Transferts	370 667 \$	687 430 \$
Services rendus	17 813 \$	18 849 \$
Imposition de droits	- \$	88 537 \$
Amendes et pénalités	500 \$	- \$
Revenus déplacements de portefeuille	300 \$	- \$
Autres revenus d'intérêts	7 000 \$	6 793 \$
Autres revenus	34 001 \$	6 240 \$
Revenus d'investissement	- \$	266 579 \$
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1 640 737 \$</b>	<b>2 290 674 \$</b>

**DÉPENSES :**

Administration générale	280 055 \$	262 642 \$
Sécurité publique	210 005 \$	207 401 \$
Transport	403 812 \$	368 395 \$
Hygiène du milieu	310 490 \$	278 447 \$
Santé et bien-être	4 000 \$	5 693 \$
Aménagement, urbanisme et développement	57 828 \$	49 636 \$
Loisirs et culture	146 712 \$	131 980 \$
Réseau d'électricité		- \$
Frais de financement	42 850 \$	51 318 \$
Amortissement des immobilisations		364 199 \$
Effet net des opérations de restructuration		- \$
<b>Sous-total</b>	<b>1 455 752 \$</b>	<b>1 719 711 \$</b>
<b>Excédent (Déficit)</b>	<b>184 985 \$</b>	<b>570 963 \$</b>

Moins : revenus d'investissement	- \$	266 579 \$
----------------------------------	------	------------

<b>Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>184 985 \$</b>	<b>304 384 \$</b>
--	-------------------	-------------------

**Autres activités financières**

Amortissement		364 199 \$
Réduction de valeur - participation régie MRC		- \$
Financement à long terme		- \$
Remboursement de la dette à long terme	124 749 \$	(122 412) \$

<b>Sous-total</b>	<b>(124 749) \$</b>	<b>241 787 \$</b>
-------------------	---------------------	-------------------

Excédent activités financières avant affectations	<b>60 236 \$</b>	
---	------------------	--

**Affectations**

Activités d'investissement	- \$	(148 175) \$
Réserves financières et fonds réservés	10 764 \$	10 764 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	- \$	5 492 \$
<b>Sous-total</b>	<b>10 764 \$</b>	<b>(131 919) \$</b>

<b>Excédent (déficit) de l'exercice 2020</b>		<b>414 252 \$</b>
--	--	-------------------

## Présentation de l'opinion de l'auditeur externe

L'opinion de l'auditeur est textuellement « Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Municipalité du village de Sainte-Jeanne-d'Arc (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Municipalité du village de Sainte-Jeanne-d'Arc au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidée de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **PRÉCISION SUR LE SURPLUS DE CETTE ANNÉE EN LIEN AVEC LE DÉFICIT PRÉSENTÉ POUR L'ANNÉE FISCALE DE 2019**

Lors de la présentation des états financiers 2019, il vous avait été précisé qu'en réalité le déficit présenté de 135 890\$ n'était en fait qu'un déficit dû à une norme comptable qui empêchait de comptabiliser une entrée d'argent de 199 120\$ en lien avec un projet de 2019 où la dépense, tant qu'à elle, avait été comptabilisée dans l'année de 2019. Donc, par le fait même, en 2020, nous aurions un revenu dans notre année fiscale qui viendrait s'ajouter à notre surplus ou déficit réel de 2020. C'est pourquoi, nous vous présentons pour l'année fiscale de 2020 un surplus de fonctionnement de **414 252\$** qui inclus le **199 120\$**. Donc en soustrayant ce montant, nous aurions fait pour 2020 un surplus réel de **215 132\$**.

Il est important de mentionner qu'il est fréquent qu'un revenu arrive dans l'année qui suit la dépense. Celui-ci ne sera pas toujours mentionné, sauf pour expliquer une situation comme celle de 2019. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la directrice générale au bureau municipal.

### **DIVERSES INFORMATIONS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE DE 2020**

Les actifs non financiers, incluant les immobilisations, représentaient un montant de **7 836 343,00\$** au 31 décembre 2020.

Les investissements en immobilisations pour l'exercice 2020 représentent **797 854\$**.

### **RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Pour l'année 2020, la rémunération des élus était celui du règlement de 2019 plus une augmentation de 2%. Voici donc le montant versé aux élus municipaux pour l'exercice 2020 :

<b>Élus</b>	<b>Maire</b>	<b>Conseillers</b>
<b>Rémunération annuelle de base</b>	7 604.00\$	2 535.00\$
<b>Allocation de dépense</b>	3 802.00\$	1 267.50\$
<b>Total annuel</b>	<b>11 406.00\$</b>	<b>3 802.50\$</b>

## Conseil municipal

Denise Lamontagne, maire	
Pierre Boudreault, conseiller	Siège # 1
Michel Chiasson, conseiller et maire suppléant	Siège # 2
Berthold Allard, conseiller	Siège # 3
Gaétan Gauthier, conseiller	Siège # 4
Rogatien Boulianne, conseiller	Siège # 5
Anny-Pier Routhier, conseillère	Siège # 6

## Équipe municipale

Nathalie Doucet, directrice générale et greffière-trésorière  
Christiane Laporte, greffière-trésorière adjointe  
François Bouchard, responsable usine d'eau potable  
Mario Martin, responsable des eaux usées  
Vacant, responsable des travaux publics  
Florent Tremblay, préposé aux travaux publics  
Michel Simard, brigadier scolaire

## Informations

Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc  
378, François-Bilodeau  
Sainte-Jeanne-d'Arc, G0W 1E0  
Tél: 418-276-3166

Courriel: [info@stejeannedarc.qc.ca](mailto:info@stejeannedarc.qc.ca)

Suivez-nous

sur notre page internet

<https://stejeannedarc.qc.ca/>

sur facebook

<https://facebook.com/Municipalité-de-Sainte-Jeanne-dArc>

## Informations municipales

### Taxes municipales

La date d'échéance du premier versement des taxes municipales est le 28 février.

### Bureau municipal

Lundi et mardi de 9h à 12h et 13h à 16h

Mercredi et jeudi de 9h à 12h et 13h à 16h30

Vendredi 8h30 à 12 h

**En cas urgence** en dehors des heures d'ouverture du bureau vous pouvez joindre

Nathalie Doucet au 418-637-8810

### Location des salles

418-276-3166 poste 3600

## Dates à retenir

### Prochaine séance municipale

Lundi 7 mars 2022 à 19h00

Retour des séances devant public et la séance sera aussi présentée par zoom.

### Journal

Prochaine parution 11 mars 2022

Date de tombée 04 mars 2022

- **Annonces dans le journal**

Afin d'éviter des retards dans la parution du journal municipal, nous vous demandons de bien vouloir remettre vos articles **par écrit** avant midi de la date de tombée.

Merci de votre collaboration!

XX



Bonjour,

En ce début d'année nous avons souvent plusieurs projets en tête. Tout comme on planifie le budget rattaché à nos idées de rêve, planifier les étapes des travaux est essentiel.

Tout d'abord, vérifier auprès de la municipalité pour savoir si le projet est envisageable est la première étape. Et oui, il arrive malheureusement que selon notre terrain ou l'emplacement de ce dernier, nos projets doivent être modifiés.

À titre d'exemple vous avez un abri d'auto attendant à votre résidence, une remise pour la tondeuse et un abri à bois. Vous planifiez maintenant construire un garage et bien sachez que le règlement de zonage autorise un maximum de 3 bâtiments complémentaires. En conséquence, vous devrez modifier les installations existantes avant de pouvoir réaliser votre projet.

Prévoyez aussi votre échéancier. L'entrepreneur vous mentionne ne pas pouvoir installer la piscine avant la fin juin et soudainement une place se libère et il va venir la semaine prochaine. Vous n'avez pas fait votre demande de permis et le délai de traitement est de trois semaines. Les normes sur la sécurité des piscines découlent d'un décret provincial (tel que mentionné dans le précédent article) et le permis pour l'installation d'une piscine est obligatoire.



De plus, une construction érigée sans permis n'est pas admissible à une dérogation mineure. Le tout doit donc être démoli le cas échéant.

Alors je vous souhaite de beaux projets pour cette année et n'oubliez pas de bien les planifier.

Hélène ST-Pierre

Inspectrice municipale.

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 07 février 2022, le Conseil de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc a adopté le règlement suivant : *le règlement 241-2022 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATION ET LES TARIFS D'AUTRES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022.*

Toute personne désireuse de prendre connaissance du règlement peut le faire au bureau de la municipalité, 378, rue François-Bilodeau, Ste-Jeanne-d'Arc, aux heures régulières de bureau de la municipalité, ainsi que sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [stejeannedarc.qc.ca](http://stejeannedarc.qc.ca).

Donné à Ste-Jeanne-d'Arc, ce 16 du mois de février deux mille vingt-et-deux.

Nathalie Doucet, directrice générale et greffière-trésorière

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 07 février 2022, le Conseil de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc a adopté le règlement suivant : *le règlement 239-2022 ÉTABLISSANT LE LIEU D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS.*

Toute personne désireuse de prendre connaissance du règlement peut le faire au bureau de la municipalité, 378, rue François-Bilodeau, Ste-Jeanne-d'Arc, aux heures régulières de bureau de la municipalité, ainsi que sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [stejeannedarc.qc.ca](http://stejeannedarc.qc.ca).

Donné à Ste-Jeanne-d'Arc, ce 16 du mois de février deux mille vingt-et-deux.

Nathalie Doucet, directrice générale et greffière-trésorière

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 07 février 2022, le Conseil de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc a adopté le règlement suivant : *le règlement 238-2022 ÉTABLISSANT LE SALAIRE DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2022.*

Toute personne désireuse de prendre connaissance du règlement peut le faire au bureau de la municipalité, 378, rue François-Bilodeau, Ste-Jeanne-d'Arc, aux heures régulières de bureau de la municipalité, ainsi que sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [stejeannedarc.qc.ca](http://stejeannedarc.qc.ca).

Donné à Ste-Jeanne-d'Arc, ce 16 du mois de février deux mille vingt-et-deux.

Nathalie Doucet, directrice générale et greffière-trésorière

## AVIS DE MOTION

De la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc tenue le 7 février 2022 à laquelle étaient présents et formait quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers et conseillère : Pierre Boudreault, Michel Chiasson, Berthold Allard, Gaétan Gauthier, Rogatien Boulianne et Anny-Pier Routhier.

Nathalie Doucet, greffière-trésorière et madame Christiane Laporte, adjointe, étaient aussi présentes.

**\*\* AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° S.Q.-17-02 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Monsieur le conseiller Rogatien Boulianne donne AVIS DE MOTION qu'il soit présenté à la séance du 7 mars un règlement portant le numéro 240-2022 ayant pour objet la modification du règlement S.Q.-17-02 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la sûreté du Québec.

Nathalie Doucet, directrice générale et greffière-trésorière

**Avec les nouvelles mesures en vigueur ou à venir nous pouvons enfin augmenter les activités disponibles à la municipalité!**



## **Aréna**

À partir de maintenant, l'aréna retrouve enfin un **horaire normal** ce qui signifie le **patinage libre** pour tous mais également la **reprise du hockey libre** qui pourra être pratiqué!

**Passeport vaccinal obligatoire jusqu'au 13 mars prochain inclusivement.** A partir du 14 mars 2022, fin de cette obligation. Le **port du masque demeure obligatoire sauf lors de la pratique du sport.**

Vous devrez respecter un **nombre maximum de 25 personnes.**

**À compter du 28 février 2022, plus aucune limite de participant.**



**Pour la semaine du 28 février au 4 mars 2022** l'aréna sera ouvert tous les jours. Donc en plus de l'horaire régulière, nous ajoutons :

**Lundi à vendredi**

**13h00 à 14h30 : patinage libre**

**14h45 à 16h00 : hockey libre**

*Note : Si personne n'utilise la glace pour le hockey, le patinage libre pourra se poursuivre.*

**Profitez bien des dernières semaines de patinage!**

**Note : Voir horaire plus bas**

Centre Sportif Gaétan Bonneau

Horaires des activités  
Hiver 2021-2022



Heures	Horaire semaine							
	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
13h00 à 14h30	Claire de lune	Fermé	<i>Scolaire</i>	<i>Scolaire</i>	Fermé	Fermé	Claire de lune	
14h45 à 16h00	<b>Hockey libre</b>	Fermé	<i>Scolaire</i>	<i>Scolaire</i>	Fermé	Fermé	<b>Hockey libre</b>	
18h00 à 19h15	<b>Patinage libre</b>	Fermé	Disponible location	<b>Patinage libre</b>	<b>Patinage libre</b>	<b>Patinage libre</b>	<b>Patinage libre</b>	
19h30 à 21h00	<b>Hockey libre</b>	Fermé	Disponible location	<b>Hockey libre</b>	<b>Hockey libre</b>	<b>Hockey libre</b>	<b>Hockey libre</b>	
21h15 à 23h00	Disponible location	Fermé	Disponible location	Disponible location	Disponible location	Disponible location	Claire de lune	

**COÛT**

Patinage libre : Gratuit

Hockey libre : 2.00\$ par joueur

Location de la patinoire : 60.00\$/heure + taxes

Location de la salle: 125\$ + taxes

Location de la salle et patinoire : 200.00\$ + taxes

**Pour informations et réservation**

Christiane Laporte 418-276-3166 poste 3600

Nathalie Doucet 418-276-3166 poste 3601

**Florent Tremblay 418-679-6333 (Responsable de l'aréna)**

## Salle d'amusement des jeunes!

Tu as le goût de rencontrer des gens et de t'amuser!

À compter du **28 février prochain**, vous les jeunes pourrez retourner profiter de votre salle des jeunes au centre Gaétan Bonneau!

**Le passeport vaccinal sera obligatoire jusqu'au 13 mars 2022 inclusivement.** Le port du masque demeure.

**\*\*\*Nouveauté pour la maison des jeunes\*\*\***

Vous aurez maintenant la chance d'avoir un responsable qui sera en place à raison de 10 heures par semaine pour vous préparer des activités, préparer des projets, vous impliquer, vous écouter, etc. Vous pourrez donner vos idées afin de réaliser de beaux projets ensemble! Nous vous aviserons du moment où il vous sera présenté, je peux vous dévoiler que c'est un **jeune homme dynamique qui habite la municipalité!**

### ATTENTION!

**SEMAINE DE RELÂCHE DU 28 FÉVRIER 2022 AU DIMANCHE 3 MARS 2022**

**DES ACTIVITÉS SERONT ANNONCÉS**

**POUR LES GRANDS, LES PETITS, LES PARENTS**

**SUIVEZ-NOUS SUR LE SITE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ!!!**

## Réouverture de la salle de conditionnement physique

À partir de lundi prochain soit le 21 février 2022, le temps de refaire un beau ménage vu que celui-ci est fermé depuis près de 2 ans, nous pourrons procéder à la réouverture.

Mesures exigées : **Nettoyer les appareils après son utilisation, port du masque et respecter de la distanciation.**

**Le passeport vaccinal est exigé jusqu'au 13 mars inclusivement.** Vous devrez le montrer à la municipalité lorsque vous passerez vous inscrire et chercher les clés.



Voici les tarifs incluant les taxes.

**Abonnement individuel pour 4 mois** 60,00 \$

**Abonnement familial pour 4 mois** 80,00 \$

**Dépôt de clé remboursable** 20,00 \$

**Note : Avoir 18 ans et plus**

## PROCÉDURE DE PAIEMENT DE TAXES PAR INTERNET

Afin de payer vos taxes par internet, soit par la caisse Desjardins ou la banque Nationale, vous devez choisir « Village de Sainte-Jeanne-d'Arc » dans la liste de fournisseur et entrer comme numéro de référence 92015 suivi des 12 premiers chiffres de votre numéro de matricule.

Nous sommes à regarder pour intégrer d'autres institutions financières pour le paiement par internet.

## CÉLÉBRATIONS RELIGIEUSES

À partir de dimanche 27 février, le passeport vaccinal ne sera plus exigé pour assister aux célébrations à l'église.

# Souper BÉNÉFICE



**Fondation  
communautaire  
de Postes Canada**

**Samedi le 2 avril 2022, 17 h**  
au Centre municipal de Ste-Jeanne-d'Arc  
378, François-Bilodeau  
Prix de présence et soirée dansante

**Information : Marielle Morin, 418 218-1992 ou 418 276-8506**  
[marielle.morin@postescanada.ca](mailto:marielle.morin@postescanada.ca)

Respect des consignes de la santé publique en vigueur,  
ou remis à une date ultérieure si nécessaire.

0001

**20\$**

BESOIN D'AIDE EN LIEN AVEC  
**L'ASSURANCE-EMPLOI ?**



**Le Mouvement Action Chômage  
Lac-Saint-Jean**

EST LÀ POUR VOUS !!

- VOUS AVEZ DES QUESTIONS AU SUJET DE L'ASSURANCE-EMPLOI (CHÔMAGE) ?
- VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR FAIRE VOTRE DEMANDE EN LIGNE OU VOS DÉCLARATIONS ?
- VOUS AIMERIEZ VOUS FAIRE ACCOMPAGNER DANS UNE DEMANDE DE RÉVISION OU AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF ?

MOUVEMENT  
**ACTION  
CHÔMAGE**  
LAC-ST-JEAN

**418 662-9191**

**GRATUIT ET CONFIDENTIEL**

**Unis  
pour les  
droits  
des  
chômeurs  
&  
chômeuses**